

PANTHÉON

EXPOSITION DU
18 JUIN AU
14 OCTOBRE
2019

L'HISTOIRE SILENCIEUSE DES SOURDS DU MOYEN ÂGE À NOS JOURS



GRATUIT
POUR
LES MOINS
DE 26 ANS*

*Ressortissants ou assimilés de l'UE
ou de l'EEE ou non ressortissants
titulaires d'un titre de séjour
ou visa de longue durée délivré
par un de ces États.

@leCMN

pantheondeparis

paris.pantheon

www.paris.pantheon.fr



CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

PROLOGUE

Commandé par le roi Louis XV afin d'accueillir la nouvelle église Sainte-Geneviève et construit entre 1764 et 1790 par l'architecte Soufflot (1713-1780), le monument est inauguré le 4 avril 1791 en tant que Panthéon, temple laïc des Grands Hommes. Dès ses origines le Panthéon est un monument politique voué à un rôle pédagogique. Traversé par divers régimes politiques au XIX^e siècle, le monument est aujourd'hui le lieu, par excellence, de transmission des valeurs républicaines qui abrite les sépultures des Grands Hommes et des Grandes Femmes. En témoignant des fondations de la République et du fondement de la démocratie, le Panthéon permet à chacun d'explorer l'engagement citoyen et comprendre l'idéal d'une fraternité démocratique d'origine égalitaire. C'est dans un tel contexte qu'il faut considérer l'exposition « *L'Histoire silencieuse des Sourds* » investissant le Panthéon, monument qui incarne les combats de la citoyenneté et qui aussi fait écho aux combats de reconnaissance des Sourds.

Depuis l'Antiquité, la figure du sourd et la question de la surdit  touchent aux problématiques philosophiques concernant la théorie du langage. Elle intrigue aussi bien le champ politique et la juridiction romaine que leurs applications dans la vie de la cité. Le principe d'éducabilité des infirmités sensorielles à l'aube des Lumières inspire des débats liés aux enjeux pédagogiques. La période révolutionnaire, mettant en lumière les principes d'égalité, ouvre la voie d'une réflexion sur la personne sourde intégrée comme citoyenne. L'éducation des sourds se trouve bouleversée par l'eugénisme et les théories médicales au tournant des XIX^e et XX^e siècles, et vise à assimiler, réparer une « déficience ». La surdit , depuis les années 70, est revendiquée en tant que culture, un droit à la différence avec le Réveil Sourd.

Ce qu'un néophyte sait des Sourds, c'est ce qu'il n'en sait rien ! Quant à la langue des signes, contrairement aux idées reçues, elle n'est pas universelle. En effet, chaque langue a sa langue des signes. De même, elle n'est pas composée de mots-signes, mais de phrases visuelles, ce qui suppose une syntaxe, une grammaire spécifique, etc.

L'exposition « *L'Histoire silencieuse des Sourds* » rend *visible* cette histoire d'exclusion, de reconnaissance, de revendication, de conquête de la communauté sourde. Elle retrace ainsi, du Moyen Age à nos jours, l'histoire silencieuse de la langue des signes permettant à cette dernière, la langue visuelle gestuelle, de trouver sa place parmi toutes les autres, et sa dimension au Panthéon, monument qui explore les fondements de la citoyenneté.

Ainsi, l'intitulé de l'exposition mérite une distinction catégorielle entre « **sourd** » et « **Sourd** ». La définition de surdit  entraîne des critères complexes, implique différentes classifications de l'altération sensorielle, allant de « légère » à « sévère », et différentes dénominations telles « sourds », « malentendants » et « devenus sourds ». L'étymologie grecque *κωψός* (*cophos*), signifiant « être privé de quelque chose », « être coupé de » marque la surdit , d'ailleurs sans faire une distinction entre la surdit  et la mutité, comme une infirmit , un état de privation sur le plan sensoriel mais également comme faible d'esprit sur le plan intellectuel.

Au XIX^e siècle, le « sourd » renvoie au « devenu sourd », et le « sourd-muet » au « sourd de naissance ». Avec l'influence et l'autorité de l'enseignement oraliste et de la médicalisation de la surdit , au XX^e siècle le terme « sourd-muet » est remplacé par « déficient auditif », celui qui reprend l'idée d'anormalité, d'absence de santé. La langue des signes, revendiquée comme alternative à l'oralité et comme résistance à cette vision médicalisante de la surdit  commence à remplacer ainsi petit à petit le « muet » par le « *silencieux* ».

Quant à l'utilisation du « *Sourd* » avec majuscule qui correspond aux années 70, il s'agit d'une prise en considération des mouvements identitaires, et qui se réfère à une communauté avec une réalité particulière sociologique et linguistique, pour qui la surdit  est vécue comme une expérience d'identité culturelle et d'une altérité.

Pour « *l'Histoire silencieuse des Sourds* », l'histoire correspond au croisement entre le regard porté sur les personnes sourdes au cours des siècles et le récit de soi, signé par une langue visuelle et gestuelle par les membres appartenant à cette culture. L'exposition dévoile ainsi, à travers des figures emblématiques, les moments décisifs cette Histoire, marquée de périodes de flux et de reflux, de reconnaissance, de stigmatisation et d'inclusion.

I. À LA DECOUVERTE DES RACINES

I. LES ORIGINES

a. Aux origines philosophiques d'une problématique linguistique

Le langage désigne, au sens large, tout système de signes ou de codes ayant pour fonction de transmettre, véhiculer des informations. Il permet à l'homme de représenter la réalité et de communiquer ses pensées. Le langage en tant qu'instrument est la faculté de constituer une langue, qui, à son tour, est un système de signes articulés servant à l'expression et à la communication des pensées, propre à une communauté humaine.

Suivant la pensée aristotélicienne, centrée sur le rapport de cause à effet, et dont l'héritage marque incontestablement la théorie du langage, la nature accorde exclusivement la parole¹ à l'homme. Néanmoins, la thèse aristotélicienne exige de replacer l'homme, un *animal politique*², dans son cadre de vie essentielle, donc dans la cité. En traçant la limite entre l'animalité, faisant usage de voix, et l'humanité, chez qui cette voix a une spécificité d'être la parole articulée, Aristote élabore ainsi la distinction principale entre l'homme et les autres animaux doués de voix. Quant à la causalité, elle fait de cette spécificité de l'homme, une conception de subordination de la pensée, de l'intelligence à la parole articulée. Qu'en est-il de l'homme s'il ne fait pas usage de la parole articulée ? La formule aristotélicienne fait du « langage » un dissociable de la parole, et rend de fait impossible la « pensée » sans langage : c'est dans cette assertion qu'on peut repérer un glissement de sens qui marquera l'histoire du regard porté sur les sourds par les entendants. Il y a cette autorité de la parole dans la vie de la cité ; les sourds, privés de celle-ci, prétendument incapable d'abstraction et de raisonnement sont exclus³ socialement, politiquement de cette dernière.

Quant à la Rome Antique, les sourds dénudés en grande partie de leurs personnes et de leurs biens n'ont accès que de manière restreinte aux droits civils, et dépendamment de la jurisprudence et d'arbitrage des juges. Néanmoins, il convient de souligner qu'a lieu une réflexion globale sur leur statut juridique, leur existence civile et pénale avec la contrainte de savoir lire et écrire, ou même parler. Le code Justinien dont la loi dixième (*lib. VI, Tit. XI*) établit dans cette perspective différente catégorie afin de légiférer la transmission du patrimoine et de l'héritage aux sourds (L'objectif de cette loi étant protéger l'héritage):

1. Le sourd et muet chez lequel cette double infirmité est naturelle [celui qui - n'entend ni ne parle - ne bénéficie d'aucun droit] ;
2. Le sourd et muet chez lequel cette double infirmité n'est point naturelle, mais l'effet d'un accident [celui qui, à condition de savoir lire et écrire, peut disposer de ses biens] ;
3. Le sourd qui n'est point muet, mais dont la surdité est naturelle ;
4. L'individu qui est simplement sourd, et qui a été atteint par accident de cette infirmité ;

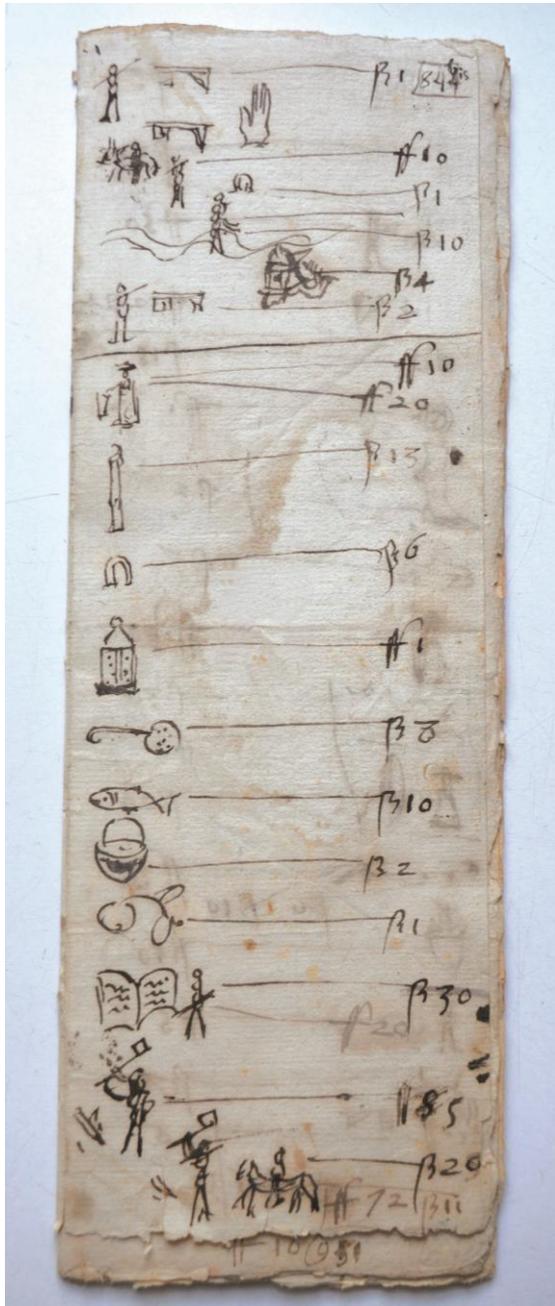
¹ La parole est l'acte d'expression concret par lequel le locuteur fait usage de la langue, éventuellement en s'adressant à un interlocuteur.

² Aristote, *Politique*, I, 2, 1253a.

³ Dans les sociétés antiques, grecques ou romaines, il y a une proscription envers les personnes porteuses de défiance. La surdité, ainsi que les autres types de défiances (contrairement à la cécité) est interprétée comme la colère des dieux, comme un manque d'humanité. Les nouveaux nés difformes subissent un rite d'exclusion hors de la cité.

5. Celui qui est simplement muet, dont l'infirmité est naturelle ou par accident [ceux de 3^e, 4^e, 5^e disposent de tous leurs droits]⁴.

b. Sourds au Moyen Âge et la langue des signes



Livre de raison de Lincel. Antoine de Lincel, vers 1580 © Carpentras, Bibliothèque-musée Inguimbertaine.

La période médiévale correspond à l'émergence de la « communauté sourde » mais aussi la matrice de la langue des signes, du *noétomalalien*⁵, langage qui permet de s'exprimer sans parole, autrement dit avec une parole sans voix comme l'explique Yann Cantin, commissaire de l'exposition. Contrairement à l'exclusion de la cité, à la marginalisation dans les sociétés antiques, les sourds sont relativement bien intégrés dans la société médiévale. Leur autonomie physique et aptitude sociale permet aux sourds de travailler, d'être au contact avec les entendants ou encore avec d'autres sourds.

C'est ce que démontre le *Livre de raison* du seigneur Antoine de Lincel. Personnage influent et sourd, il gère son domaine, prend note de ses biens et communique avec ses hommes grâce aux signes appris auprès des moines.

C'est dans un contexte bien particulier qu'on constate l'évolution de la langue des signes liée au développement des réseaux de villes, au rayonnement des centres monastiques, aux échanges culturels entre divers domaines, royaumes.

La multiplicité des langues vernaculaires parlées, l'importance d'une culture du visuel et la population restant en grande majorité illettrée, tous ces faits stigmatisent moins les sourds et réduisent dès lors l'écart entre ceux-ci et la société. Durant le Moyen Âge se pose la question de capacité des sourds à apprendre la religion par les signes.

Au XII^e siècle l'ordre de Cluny, respectant les règles de saint Benoît répand la règle de Silence, interdisant l'utilisation de parole, et par ce biais, permet à l'expansion des signes monastiques dont on trouve aujourd'hui les traces dans la LSF. Les signes monastiques émergent en fonction du besoin quotidien des moines.

⁴ Florence Encrevé, *Les Sourds dans la société française au XIX^e siècle. Idée de progrès et langue des signes*, Creaphis Editions, Vérone, 2012, p.41.

⁵ Noétomalalien, d'origine « noétomalier », un verbe créé par Henri Gaillard, sourd-muet, signifie s'exprimer sans la voix, énoncer les pensées par les gestes.

Notions repères

Langage / Langue, Signe / Signification, Communication, Individu / Société, Politique.

Pistes pédagogiques

- * Le langage est-il le propre de l'homme ?
- * Quelle peut être la contribution de la réflexion philosophique aux investigations sur la langue des signes ?
- * La pensée précède-t-elle le langage ou l'inverse ? / Peut-on penser sans les mots ?
- * Le langage peut-il devenir un instrument de domination ?

c. Sourds et héritage des Lumières

La théorie cartésienne de la connaissance présuppose l'origine innée des idées. En effet, dans le cadre de la connaissance des objets, ce ne sont pas les impressions de nos sens (dont on peut douter en partie de la véracité malgré l'expérience sensible), mais l'idée que le sujet en a sur laquelle on peut s'appuyer de façon indubitable. Un nouveau regard sur la figure du sourd est envisageable : **Descartes** constate que les muets se servent des signes de la même manière que les entendants de la voix. Un médium extériorisable – « visible », peut donc rendre accessible les représentations mentales, les « idées », internes des sourds à autrui ; le sens devient ainsi « manifeste ». Le statut du signe en rapport avec la représentation ou la signification installe les signes de la langue des signes dans la continuité des théories mimétiques du langage naturel (versus le langage conventionnel). Pour s'exprimer, le sourd-muet recourt aux signes de la langue des signes comme l'entendant le fait avec les mots, qui renvoient aux entités mentales, aux idées dont ils sont les signes.

Bien qu'il y ait une forme de reconnaissance de la « langue des signes » relatives à la communication des pensées des sourds avant le XVIII^e siècle, ces sont les arguments, entre les philosophies rationalistes et sensualistes en plein essor du siècle des *Lumières*, qui renversent la perspective aristotélicienne de la surdité.

La *Lettre sur les sourds et muets à l'usage de ceux qui entendent et qui parlent* (1751) de **Diderot** questionne de même l'origine du langage et l'ordre du rapport de l'homme au monde qui l'entoure. L'ordre inversé des mots dans la phrase latine conduit le philosophe à réfléchir sur une forme de relativité linguistique. Selon la théorie empiriste, la sensation s'enracine dans un monde objectif d'expériences, un monde en soi.

Dans le cas des sourds, la surdité entrainerait le manque de connaissance (ou du moins la rend partielle) d'une partie du monde que l'ouïe véhicule, qui, de ce fait, contraint le sourd constituer une expérience de ce monde pour soi, avec un être-au-monde divergent que ceux des entendants. Cette expérience singulière du sourd transférée à l'ordre du langage, donne naissance à l'idée d'une différence des cultures issue du « génie des langues ».

Diderot explique dans son ouvrage que les gestes des sourds et muets expriment leurs idées au même titre que la langue vocale des entendants. De ce fait il vise à s'écarter les préjugés qui prétendent à une infériorité des sourds par rapport aux entendants. Les arguments vont dans le sens d'une non-suprématie de la parole articulée dans l'accès à la connaissance du monde, et inspirent l'idée de l'éducabilité des sourds.



A Diderot et aux encyclopédistes (1925) par Terroire, Alphonse-Camille (1875-1955) © Benjamin Gavaudo / Centre des monuments nationaux

Notions repères

Autonomie, Expérience, Abstraction, Lumières et Education, Laïcisation des savoirs...

Pistes pédagogiques

- * Peut le changement d'ordre linguistique peut affecter l'impact/la nature de la pensée ?
- * Y-t-il une hiérarchie des sens dans la sensation ?
- * Ne connaît-on qu'à travers le langage et les mots ?
- * La compréhension du monde suppose-t-elle une mise en ordre catégoriel et linguistique de ce dernier ?

Pour aller plus loin

Groupe sculpté « A Diderot et aux encyclopédistes »

- * En quoi l'Encyclopédie au XVIII^e siècle, en tant qu'entreprise culturelle, permet par le biais d'éducation contribuer à la construction des individus ?

2. UNE DISCRÈTE MINORITÉ

Du XVI^e au XVIII^e siècle, malgré les préjugés populaires, les sourds nés dans l'aristocratie (d'abord à la cour d'Espagne au début du XVI^e siècle et ensuite en Europe au XVII^e siècle) bénéficient d'une éducation élitiste par des précepteurs⁶ religieux afin de garantir la transmission de titres ou la succession du patrimoine.

Au XVIII^e siècle, l'éducation des sourds se cristallise autour de deux méthodes pédagogiques : méthode gestuelle et méthode oraliste. Pour la première méthode (dont l'abbé de l'Épée incarne la figure emblématique), l'enseignement nécessite le recours à la langue gestuelle afin d'assurer une éducation visant l'accès à l'alphabétisation. Quant à la méthode oraliste, la pédagogie oblige l'articulation artificielle (la langue orale) afin de « normaliser » les sourds-muets. L'objectif étant d'apprendre à parler aux sourds, la lecture labiale et les techniques d'articulation font partie de méthodes d'apprentissage de la parole.

Pierre Desloges, relieur de métier, un militant sourd précurseur. Desloges, avec l'édition de son ouvrage « *Observations d'un sourd-muet sur un cours élémentaire d'éducation des sourds-muets* » en 1779, attire l'attention sur l'existence d'une communauté sourde : elle est essentiellement urbaine, intégrée dans la société, et demeure une importante solidarité entre membre ; ils ont leur propre « langue de signes » et leur permet d'avoir, de communiquer une conscience de soi, une vision différente d'être au monde.

Madeleine Le Mansois (1750 – 1826), issue d'une famille d'aristocratie, ayant reçu une éducation religieuse à Angers. Une femme de détermination remarquable par rapport à son époque, à laquelle le mariage a été interdit par la justice. Le pourvoi de cassation en première instance lui étant refusée, elle recourt au Parlement de Paris en 1776 avec une lettre démontrant clairement son autonomie d'intelligence pour casser le jugement d'Angers.



Abbé de l'Épée, anonyme, XVIII^e siècle © Château de Versailles

L'abbé Charles Michel de l'Épée, après la découverte, largement romancée, d'un système gestuel utilisé entre deux jumelles sourdes-muettes, et l'observation de l'usage des signes se dévoue à l'instruction des sourds dès 1760 par l'ouverture d'une école qui leur est destinée. L'abbé de l'Épée n'est pourtant ni l'inventeur de la langue des signes ni le premier qui instruit des sourds par le biais de leur langue (Etienne de Fay, sourd d'origine noble, ouvre une classe au début du XVIII^e siècle à Amiens). Sa notoriété est le résultat de son engagement, celui d'un entendant, pour une éducation gratuite des sourds. L'œuvre de l'abbé de l'Épée rend visible la cause des sourds aux yeux des hommes politiques en France – mais aussi à l'étranger à travers plusieurs exercices publics et présentations qui parvient à faire connaître son école.

La méthode pédagogique de l'abbé se distingue de celle de son contemporain Pereire, par l'utilisation de la langue des signes comme le véhicule essentiel d'instruction des sourds ; elle se sert de la dactylogogie seulement pendant l'apprentissage de l'écriture. En effet selon lui, la dactylogogie ne permet pas la communication,

⁶ Parmi lesquels on peut compter : Ponce de Léon (le premier à publier un ouvrage traitant de l'éducation des sourds où il retient un alphabet manuel, qui sera à l'origine de la dactylogogie moderne), Ramirez de Carrion et Bonet en Espagne, Wallis et Holder en Angleterre, Cardan en Italie, Amman (défenseur de l'oralisme pur) en Hollande et Pereire en France.

Jacob Rodrigues Pereire propose une méthode qui a pour but de remplacer progressivement les signes par les mots articulés au moyen de la dactylogogie.

ni la restitution des idées. Dans la méthode de l'abbé de l'Épée, la dactylogogie est d'avantage utilisée par les élèves plus avancés, qui sont les répétiteurs et les assistants du maître, et qui enseignent, transmettent leurs savoirs aux élèves jeunes. Bien que cette transmission réciproque entre les sourds fasse partie d'une habitude culturelle, communicative parmi les sourds, et préexiste bien avant l'abbé de l'Épée, l'institutionnalisation d'un tel enseignement mutuel est une innovation qui sera réclamée en héritage – de fraternité – au XIX^e siècle par la communauté sourde.

Cette conception vise d'intégrer les enseignants sourds, anciens élèves de l'école et mène ainsi à regrouper un collectif de jeunes et adultes sourds. La promotion de cette méthode gestuelle pendant les séances publiques, sa diffusion et son rayonnement en France et très rapidement dans le monde⁷ contribue pareillement à la reconnaissance d'une démocratisation de l'enseignement des sourds.

L'abbé de l'Épée meurt en décembre 1789, sans être contraint de prêter serment à la Constitution civile du clergé. La modification en profondeur de la société par la Révolution française, met fin alors à la discrimination sociale et l'égalité civile devient le ciment de la nation. L'accès à l'égalité civile et sociale pour les citoyens sourds est donc garanti par les principes et les valeurs de la Révolution. Lorsque l'abbé Henri Grégoire propose à l'Assemblée l'unicité linguistique de la France et l'universalité de la langue française, la langue des signes, non considérée ni comme une langue à part, ni une langue minoritaire continue à être enseignée. De même, l'instruction des enfants sourds est garantie dès 1790 par la Révolution et l'Institution nationale des sourds-muets de Paris⁸ ouvre en 1794, sous la direction de l'abbé Sicard, un des successeurs de l'abbé de l'Épée. La Révolution française rend visible l'éducation des sourds dans la sphère publique, elle concerne dès lors toute une communauté des citoyens.

Notions repères

Instruction publique, Citoyenneté / Démocratie.

Pistes pédagogiques

- * En quoi la méthode de l'abbé de l'Épée est primordiale dans l'éducation des sourds ?
- * Quel processus permet à la méthode de l'abbé de l'Épée de montrer un enseignement égalitaire et fraternel ?

Pour aller plus loin

Lorsque l'abbé Henri Grégoire (panthéonisé en 1989) propose à la Convention en 1794 l'unicité linguistique de la France et l'universalité de la langue française, la langue des signes, non considérée ni comme une langue à part, ni une langue minoritaire continue à être enseignée.

- * Abbé Grégoire & la Langue française versus les langues minoritaires : une intégration ou exclusion ?

⁷ Laurent Clerc, un répétiteur et précurseur de la méthode de l'abbé de l'Épée propage l'héritage et l'œuvre de l'abbé aux États-Unis. Il y crée avec Thomas Hopkins Gallaudet la première école des sourds, en 1817, à Hartford, dans le Connecticut. La méthode de l'abbé de l'Épée, et la langue des signes française auront, de fait, un impact sur les langues des signes internationales. Dans la continuité de cet héritage, le National College for the Deaf, fondé en 1834 à Washington deviendra l'université Gallaudet en 1864, unique université, encore aujourd'hui, réservée aux étudiants sourds.

⁸ Aujourd'hui appelée *Institut national des jeunes sourds* (I.N.J.S) de Paris.

II. VERS LA RECONNAISSANCE (1834 – 1880)

Le XIX^e siècle est pour l'histoire des Sourds une période qui s'ouvre avec la reconnaissance et la persistance de la méthode gestuelle. Il s'achève néanmoins avec le triomphe de l'oralisme dans l'éducation des sourds.

Auguste Bébian, une figure critique, successeur d'abbé Sicard, en réponse aux essais des éducateurs, professeurs oralistes et médecins de l'oreille sur les élèves sourds conteste à la *finalité* de la parole articulée : la parole articulée doit être envisagée, accessoirement et à un certain niveau, au cours de l'instruction en langue des signes, elle ne doit pas en être le fondement. Opposé à la politique oraliste et promoteur d'une éducation bilingue Bébian propose une méthode d'apprentissage de la lecture et l'écriture par le biais des mimiques.



Portrait de Ferdinand Berthier (Jeune), Cyprien Briot, 1853, Paris.
©Collections I.N.J.S de Paris

Le flambeau de Bébian sera repris par **Ferdinand Berthier**, une infatigable figure sourde de réussite de l'instruction par la méthode gestuelle et porte-parole des capacités intellectuelles et communicatives des sourds. La légende de l'abbé de l'Épée doit sa recreation à Ferdinand Berthier au début du XIX^e siècle avec une ambition de reconnaissance mais aussi d'historicité : écriture de soi et du passé de la communauté sourde, autrement dit l'histoire des sourds.

Au XIX^e siècle, la période de liberté d'expression, d'association permet à Berthier d'initier la notion de « fraternité » entre les sourds-muets et entre les peuples, par les biais de la presse, d'organisations, de sociétés visant à promouvoir la langue des signes et à réunir les fonds indispensables pour démocratiser l'enseignement au plus grand nombre des sourds

Durant les changements des régimes politiques, Berthier accompagné par d'autres professeurs sourds de l'Institution, se consacre à monter leur engagement vis-à-vis des valeurs révolutionnaires mais aussi leur revendication dans les droits linguistiques, éducatifs et juridiques.

La revendication des droits linguistiques des sourds se fonde sur une égalité de fins mais non de moyens, qui sont différents de ceux d'entendants. L'utilisation de la langue des signes permet, de ce fait, d'être en position d'égalité. L'enseignement en langue des signes, pour les raisons pédagogiques et linguistiques, légitime également l'opinion et l'expertise des professeurs sourds sur l'éducation des sourds. D'un point de vue juridique, pour un sourd l'égalité devant la loi et le respect des droits citoyens exige et légitime l'expression par écrit ou en langue des signes⁹.

L'organisation par un groupe de sourds, appelé le Comité¹⁰ des sourds-muets, d'un premier banquet des sourds, le 30 novembre 1834, en hommage à l'abbé de l'Épée marque une triple ambition : la construction de la légende de l'abbé de l'Épée par Berthier constitue le symbole et la figure qui ressemble presque unanimement les sourds mais aussi les entendants. La reconnaissance de son œuvre et de son engagement pour l'usage de la langue des signes dans l'enseignement est commémorée lors de ce banquet, date d'anniversaire de l'abbé de l'Épée. Ensuite, la visée d'universalité de la part du Comité inclut tous les établissements en France comme à l'étranger ; cela renforce le rayonnement international

⁹ Florence Encrevé, *Les Sourds dans la société française au XIX^e siècle. Idée de progrès et langue des signes*, Creaphis Editions, Vérone, 2012, pp. 137 – 152.

¹⁰ Le Comité perdure entre 1834 et 1838, jusqu'à la date de création (27 mai 1838) de la Société centrale des sourds-muets de Paris.

de l'héritage de l'abbé de l'Épée et la primordialité de l'exemple de Paris. Finalement, cette démarche s'inscrit dans une démarche d'égalité civile : c'est un combat pour faire entendre leur « voix/cause » - avec l'aide de la presse – contre les abus, surtout liés à une politique pédagogique d'enseignement oraliste.

« A la presse ! C'est bien d'elle qu'on peut dire : « Elle fait des miracles ! ». Elle a donné des accents aux peuples si longtemps muets. Elle a forcé les grands, si longtemps sourds à cette voix puissante de leur prêter enfin une oreille attentive. [...] C'est à elle que nous en appellerions si quelques sots tentaient encore de nous ravalier, et de nier qu'une intelligence égale nous donne des droits égaux dans la grande famille humaine. A la presse ! Les sourds-muets reconnaissants. »



Journaux de la Belle époque : Le réveil des Sourds-Muets, n°1 nov.900 page de couverture / La Gazette des Sourds-Muets n°30, 15 mai 1893 page de couverture / La France silencieuse n°4,5 oct. 1894 page de couverture
 © Collections I.N.J.S de Paris

Le parcours académique d'Ernest Dusuzeau illustre parfaitement le droit à l'instruction des sourds et le succès d'enseignement de la méthode gestuelle et mimique. Le modèle idéal de l'intellectuel sourd, agrégé en Mathématiques et docteur, Dusuzeau défend l'indispensabilité de cette méthode pour l'instruction personnelle et le développement intellectuel des sourds. La parole articulée n'ayant aucune utilité dans le développement de la pensée, fonctionne uniquement afin de faciliter le rapport quotidien avec les entendants.

Notions repères

Emancipation, Egalité / Equité / Parité, Fraternité.

Pistes pédagogiques

* Quelle spécificité de transmission de la langue des signes dans le milieu institutionnel constitue le socle de la fraternité ?

III. DANS LE DENI (1880 – 1970)

La réussite de l'éducation par la méthode gestuelle et l'autonomie linguistique ainsi que l'intégration progressive des sourds dans la société, se voient mise en cause et inversée par la promotion de la méthode oraliste à partir de la moitié du XIX^e siècle. La fin du siècle est marquée par une vision et une idée du progrès de la part des entendants vis-à-vis aux sourds, celle qui vise à soulager une « infirmité ». L'acheminement de cette vision vers une médecine de l'oreille « normalisant », standardisant, marque à son tour l'éducation des sourds par la restitution des méthodes de la lecture labiale et la parole articulée à la méthode gestuelle et mimique : la parole ainsi devient la fin dans l'instruction.

Cette pédagogie, privilégiant l'usage pure de la parole comme moyen mais aussi comme fin, qui a pour but de mieux assimiler les sourds dans la société, envisage au lieu de voir un sourd parler/signer, de faire un sourd entend et un muet parler. Face à une telle vision des entendants se trouve l'écho d'un regard des sourds, en guise de la réaction.

a. Le Congrès de Milan 1880

Afin de promouvoir la pédagogie oraliste, les descendants de Pereire, rival de l'abbé de L'Epée, fondent le Comité Pereire. Ce Comité se charge d'organiser le 3^e Congrès International des Sourds, du 6 au 9 septembre 1880 à Milan, une date d'importance cruciale marquante l'histoire des sourds. Compte tenu la recontextualisation du choix de lieu et date, des participants, on constate que le Congrès de Milan n'est qu'un aboutissement des décisions prises d'une longue évolution. Tout d'abord, la ville de Milan est connue pour avoir privilégié la méthode oraliste. A Milan, se tiennent simultanément d'autres congrès scientifiques, dont celui d'otologie. Au cours du XIX^e siècle se déploie une idéologie hygiéniste ambitionnant d'éliminer le pathologique dont résulte la marginalisation des anormaux. La construction de la surdité comme anomalie et la médicalisation de la surdité excluent la particularité des moyens linguistiques pour l'éducation des sourds. Parmi les 256 participants, il y a une grande majorité des congressistes italiens, 67 français (qui correspond environ 26 %) parmi lesquels se trouvent seulement 4 enseignants sourds. Suite aux débats, le vote majoritaire conduit à l'adoption de la méthode orale « *considérant l'incontestable supériorité de la parole sur les signes pour rendre le sourd-muet à la société et lui donner une plus parfaite connaissance de la langue* ».



Photographie groupe Congrès de Paris 1889 ©Université Gallaudet, Washington

Les débats d'arguments biologiques, linguistiques, religieux et politiques (le français étant la seule langue nationale) résument ainsi l'imposition de l'oralisme triomphant et la proscription de fait de la langue des signes. La mise en application des résolutions adoptées à Milan a d'une part des conséquences sur les professeurs sourds, jugés inutiles. D'autre part, elle prive les jeunes sourds d'une méthode adaptée à leurs besoins communicatifs, sociales, et marque le déclin éducatif sourd. Mais elle est aussi une entrave à la fraternité de la communauté sourde.

La visite du Président Félix Faure à l'Institution est mise en scène avec beaucoup d'ironie et d'esprit critique de la part du peintre. Tandis qu'un pédagogue réalise une démonstration de l'apprentissage de la parole articulée sous les yeux du Président, les jeunes sourds signant pour communiquer sont mis en plein lumière, et sous le regard de l'abbé de L'Épée.



Visite du Président Félix Faure le 13 janvier 1897 à l'Institution nationale des sourds-muets de Paris, Andricus Jacobus Burgers (1834-1899) © Collections I.N.J.S de Paris

Notions repères

Pathologie, Idéologie, Hygiénisme / Eugénisme.

Pistes pédagogiques

- * Expliquez la distinction entre la vision anthropologique considérant la surdité comme « différence » et la vision médicale la considérant comme « déficience auditive » ou « handicap ».
- * Quelles influences ont pu avoir les lois Jules Ferry, touchant l'obligation, la gratuité et la laïcisation de l'instruction dans le cadre de l'éducation des enfants sourds ?
- * Quel lien tisse la répression linguistique avec l'idéologie ?

Pour aller plus loin

- * Eugénisme institutionnel et stérilisation des sourds en Allemagne nazie.

b. Le militantisme sourd en réaction

Les conceptions assimilatrices de la politique éducative ou la vision réparatrice de la médecine, obligent l'enfant sourd à s'adapter à un environnement majoritairement entendant, de se servir des moyens pour des fins qui ne sont pas les siens. La souveraineté de la norme collective impose son autorité aux sourds pour qui la parole est un luxe et son absence devient une stigmatisation.

Face à ce déclin éducatif et la répression de la langue des signes, un militantisme sourd apparaît sous diverses formes de résistance : diffusion de la tradition des banquets en province ; création artistique et littéraire, publication de plusieurs journaux – la presse silencieuse – d'information mais aussi d'engagement politique pour les droits des sourds, associations sportives, etc.

IV. LE REVEIL SOURD (1970 – 2005)

Les mouvements des minorités dans les années 1960 réclamant les libertés civiles en Europe et aux Etats-Unis trouvent écho également chez la communauté sourde. Cette nouvelle forme de militantisme revendiquant le droit à la différence déclenche dans les années 1970 le Réveil Sourd en France. La conscience de soi et l'expression d'un mode d'être/d'exister des Sourds revendiquent la reconnaissance de la langue des signes – le socle de la culture sourde – qui est indissociable de la promotion des sourds au sein de la société.

La découverte, lors d'un congrès mondial des sourds organisé à Washington en 1975¹¹, du décalage entre la situation des sourds en France et celle des Etats-Unis constitue la fondation intellectuelle de ce mouvement. La rencontre du sociologue français Bernard Mottez et le linguiste américain Harry Markowicz permet de développer une fusion et une propager une onde de choc internationale. Les recherches universitaires et une nouvelle interprétation de la surdité, non plus comme une stigmatisation, mais comme une différence culturelle font du Réveil Sourd, une culture bien moins silencieuse mais pleinement visible. L'expérience sociale des Sourds s'affirme comme une différence culturelle, liée aux bilinguismes et bi culturalité des Sourds. D'après les réflexions de Mottez, la surdité est un rapport, une expérience nécessairement partagée. Là se repère un renversement de l'étiquette du « déficience sensorielle » : apparaît de fait une révolution culturelle sourde, le Réveil Sourd.

La création en 1976 d'un théâtre sourd à Paris, International Visual Théâtre (IVT) par l'initiative du metteur en scène Jean Grémion, accompagné des deux artistes américains Alfredo Corrado et Bill Moody joue un rôle essentiel dans le Réveil Sourd. Encore, aujourd'hui, une des associations les plus actives, ce centre socioculturel poursuit sa vocation de valoriser et diffuser la langue des signes et la culture sourde. Une de ses dirigeantes, Emmanuelle Laborit est la première actrice couronnée du prix Molière en 1993.

La reconnaissance officielle de la langue des Sourds en 2005 ouvre une nouvelle période dans l'histoire des Sourds : inclusion des personnes sourdes dans la communauté des égaux.

La loi du 11 février 2005 :

Art. L. 312-9-1. - La langue des signes française est reconnue comme une langue à part entière. Tout élève concerné doit pouvoir recevoir un enseignement de la langue des signes française. Le Conseil supérieur de l'éducation veille à favoriser son enseignement. Il est tenu régulièrement informé des conditions de son évaluation. Elle peut être choisie comme épreuve optionnelle aux examens et concours, y compris ceux de la formation professionnelle. Sa diffusion dans l'administration est facilitée.

¹¹ Le VI^e congrès a lieu à Paris en 1971. Les conclusions de celui-ci visent la préconisation médicale de la surdité par les appareils. Tandis que le VII^e congrès ayant lieu à Washington en 1975 prend, au contraire, la défense du recours aux langues des signes.

Notions repères

Identité / Culture, Altérité, Minorité, Quête identitaire / Identité multiple

Pistes pédagogiques

- * Esquissez les liens historiques de la « surdité » entre la France et les Etats-Unis.
- * En quoi la surdité, en tant que phénomène mondial, peut traduire un handicap social ?

Pour aller plus loin

- * Culture et recherche académique, le regard sur l'autre : Germain Tillion, une grande femme.

GLOSSAIRE

Dactylologie : Ensemble de signes manuels correspondant aux lettres de l'alphabet. L'idée de création de cet alphabet est attribuée à Pedro Ponce de Leon, un moine bénédictin et Juan Pablo Bonet, son disciple.

Eugénisme : Doctrine prônant l'amélioration des populations humaines au moyen d'une sélection des géniteurs, favorisant la reproduction des individus jugés porteurs des « bons caractères », interdisant celle des êtres considérés comme néfastes.

Handicap : Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. (La loi n°2005-102)

Méthode gestuelle : Méthode pédagogique dont l'enseignement recourt à la mimique, le geste, la langue des signes. Le précurseur emblématique de cette méthode est l'Abbé de l'Épée. L'objectif de cette éducation est la communication, l'accès à l'alphabétisation, apprendre à lire et écrire.

Méthode orale / oraliste : Méthode pédagogique héritée de Samuel Heinicke qui, par l'articulation artificielle, la langue orale, vise à une rééducation en vue de la normalisation des sourds-muets, de les faire parler. Cette méthode, progressivement au XIX^e siècle, triomphe sur et enfin exclut entièrement la langue des signes.

BIBLIOGRAPHIE

- BEDOIN Diane, *Sociologie du monde des sourds*, La Découverte, Collection Repères, 2018.
- BENVENUTO Andrea, « De quoi parlons-nous quand nous parlons de « Sourds » ? », *Le Télémaque*, Presses universitaires de Caen, N° 25, 2004/1, pp.73-86.
- CANTIN Yann, <https://noetomalalie.hypotheses.org/>
- *La Vie des Sourds au Moyen Age*, <http://www.cite-sciences.fr/fr/ma-cite-accessible/sourds/conferences-passees-en-lsf/la-vie-des-sourds-au-moyen-age/>
- DIDEROT, *Lettres sur sourds et muets à l'usage de ceux qui entendent et qui parlent*, présenté par M. Hobson et S. Harvey, Paris, Flammarion, 2000.
- EHRSAM Raphaël, « Représentation des sourds et muets et fonction de la parole de Descartes à Kant », *Archives de Philosophie*, Tome 75, 2012/4 pp. 643-667.
- ENCREVE Florence, *Les Sourds dans la société française au XIX^e siècle. Idée de progrès et langue des signes*, Vérone, Creaphis Editions, 2012.
- KERBOURC'H Sylvain, *Le Mouvement Sourd. De la Langue des Signes française à la reconnaissance sociale des sourds*, Paris, l'Harmattan, 2012.
- LUDWIG Pascal (textes choisis et présentés), *Le Langage*, Paris, Flammarion, 1997.